



COMMUNE DE VEZINS

**ARRÊTÉ n° 53/2020**  
Nomination des membres du  
Conseil d'Administration du  
C.C.A.S

**Le Maire de la Commune de VEZINS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre 1<sup>er</sup>,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 123-6 et R 123-7 et suivants, prévoyant la nomination de membres par le Maire, parmi les personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapés du département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants,

VU la délibération n°28-2020 du Conseil municipal du 27 mai 2020, rendue exécutoire le 2 juin 2020, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale respectivement élus et nommés,

VU l'affiche informant ces associations du renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**CONSIDERANT** les propositions effectuées par celles-ci,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination de quatre membres,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- **Madame MAHÉ Denise**, représentante des associations de personnes handicapées
- **Monsieur CESBRON Bernard**, représentant de l'association des donneurs de sang
- **Madame CESBRON Madeleine**, représentante des associations de retraités et de personnes âgées
- **Madame CESBRON Hélène**, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

**ARTICLE 2 – Le Conseil d'Administration se trouve ainsi composé :**

<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>	
<b>Président de droit</b>	Monsieur Cédric VAN VOOREN
<b>Membres élus</b>	Madame Marylène COTTENCEAU
	Monsieur Joseph CRESTIN
	Madame Linda DEROUINEAU
	Madame Liliane TIJOU

Accusé de réception en préfecture  
049-214903718-20200824-A53-2020-AI  
Date de télétransmission : 24/08/2020  
Date de réception préfecture : 24/08/2020

<b>Membres nommés</b>	Madame Denise MAHÉ
	Monsieur Bernard CESBRON
	Madame Madeleine CESBRON
	Madame Hélène CESBRON

**ARTICLE 3** – Le Secrétaire Général de la commune de VEZINS est chargé de la notification et de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera remise à Monsieur le Sous-Préfet, au receveur de la commune et aux intéressés.

Fait à VEZINS, le 24 août 2020,  
**Le Maire,**  
**Cédric VAN VOOREN.**



Accusé de réception en préfecture  
049-214903718-20200824-A53-2020-AI  
Date de télétransmission : 24/08/2020  
Date de réception préfecture : 24/08/2020